

Commune de AUBRY-DU-HAINAUT 59027

Plan Local d'Urbanisme



Servitudes d'Utilité Publique

PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
Art. R121-1
du Code de l'urbanisme



Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Type Procédure : Révision
Délibération du : 25/08/2013

Date de mise à jour : 28/02/2014
ref : Commune de AUBRY-DU-HAINAUT
(59027) - Carte Servitudes.ogp
Sources : Gestionnaires Servitudes
(c) Cadastre / Poi - Dgfp
Email : ddtm-suct@nord.gouv.fr

LEGENDE

--- Limite communale
■ Bâtiments

AC1 - Protection des Monuments Historiques

- 1 Salle des fêtes du quartier Arenberg
- 2 Ancienne école ménagère du quartier Arenberg

AS1- Protection des Captages en Eau Potable

- 1 Captage d'Aubry du Hainaut
- 2 Captage de Raismes
- 3 Captage de Petite Forêt

■ Périmètre de protection éloignée
■ Périmètre de protection immédiate
■ Périmètre de protection rapproché

EL7 - Alignement

- 1 RD 70
- 2 RD 213

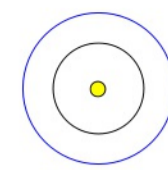
I4 - Protection des Lignes Haute-Tension

- Lignes :
- 1 - Hornaing - Valenciennes 225 kv
 - 2 - Gros Caillou - Valenciennes 225 kv

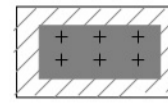
T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

Ligne :
Douai - Blanc Misseron

T5 - Relations Aériennes Servitude de Dégagement
Voir détail ci-contre



PT1 - Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques



INT1 - Cimetières civils et militaires

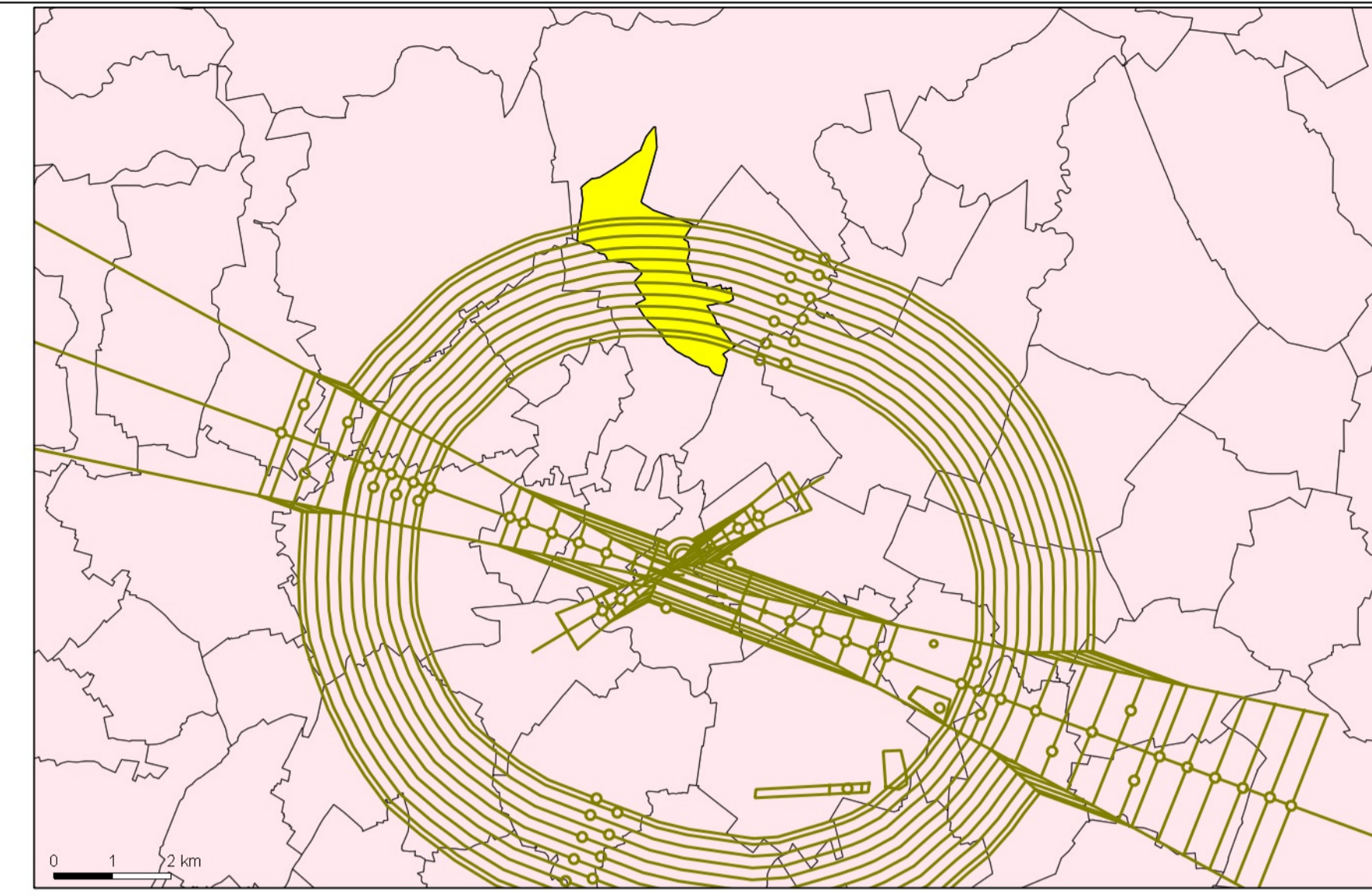
NB: La Bande de protection de 100 m ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis

Nota:

Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné, via notre site internet à l'adresse suivante:

<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Communale/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>

Ou contacter directement le gestionnaire.



SERVITUDE T5

1
2



0 250 500 m